



Priorité de récupérer les heures d'une personne en départ

Par **lilirose1410**, le **03/03/2012** à **16:49**

Bonjour,

Je suis actuellement en temps partiel en cdi de 20h depuis plus d'un an. Ma collègue en cdi depuis plus d'un an a temps partiel de 25h démissionne a la fin du mois de mars.

Je voulais savoir si je suis prioritaire quand a l'affectation pour récupérer les 5h de plus de ma collègue et si ma responsable était obligé de me céder les heures selon la loi car je suis la plus ancienne dans l'entreprise, les autres étant en cdd de moins de 6 mois.

Par **pat76**, le **03/03/2012** à **16:57**

Bonjour

Vous pouvez faire un courrier recommandé avec avis de réception dans lequel vous demandez à votre employeur de vous accorder au vu de votre ancienneté le poste de la salariée démissionnaire afin que vous puissiez faire 25 heures par semaine;

Si l'employeur vous accorde cette demande, il sera dans l'obligation de faire un avenant à votre contrat.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Votre employeur n'a pas d'obligation de vous donner le poste.

Il peut très bien embaucher une personne.

C'est pourquoi il est préférable que vous fassiez cette demande en indiquant que pour vous cela représente beaucoup pour améliorer vos revenus.

Par **lilirose1410**, le **03/03/2012** à **19:26**

Merci pour la réponse, et se peut-il que l'on fasse la demande verbalement car cela fait 1 an que je demande une augmentation de mes horaires, j'ai fait la demande en entretien individuelle cependant je vais faire la lettre recommander ça ne coûte rien après tout d'essayer je pensais juste que vu mon ancienneté j'aurais été prioritaire.

Par **pat76**, le **04/03/2012** à **14:07**

Bonjour

Faites votre demande par lettre recommandée avec avis de réception. Les demandes orales ne laissent pas de trace, une demande par lettre recommandée est une preuve.